

CONSTRUCTION de la MAIRIE de CONTAMINE

En 1846, Claude Gaveiron syndic, Etienne Gaveiron vice-syndic, Pierre Deluermoz et Etienne Pelloux conseillers ordinaires, Charles Burlaz, Joseph-Baptiste Cornut et François Primborgne désignés par l'Intendant parmi les plus imposés de la commune de Contamine pour doubler le Conseil, assistés de Joseph-Marie Delagrance secrétaire se sont réunis dans la chambre consulaire et ont de nouveau soulevés les problèmes relatifs à la construction d'une maison communale. Il est décidé qu'elle sera construite au-devant du jardin de la cure et du cimetière, à l'embranchement des chemins de Perraz et de l'église.

Sa façade principale devra être orientée au Sud-Ouest, de façon à ce que les affiches pourront être aperçues dès la grande route de Genève.

Elle devra se composer d'une pièce pour l'école de garçons, d'une salle pour les réunions du Conseil et les tournées du percepteur, salle qui se diviserait en deux parties, d'une petite pièce voûtée pour le dépôt des archives, d'un hangar pour le rangement des pompes, d'un réduit servant de chambre de sûreté, et d'un lieu d'aisance.

Un bâtiment à deux étages paraissant trop dispendieux, il faudrait un rez-de-chaussée construit à trois pieds au-dessus du sol, en plaçant la porte principale au centre de la façade, l'école à droite, la salle du Conseil, du Percepteur et des archives à gauche et le lieu destiné aux pompes derrière la chambre de sûreté.

La route de Genève passait derrière le Tourne-Bride, le café restaurant Béné et la maison Gay. Pour 1846, la commune a loué, pour cet usage, une partie de la maison de André Falquet, sise au centre de la Perrine.

Pour financer cette construction, la commune est actuellement en possession d'une somme de 2 600 livres.

En 1848, François Decroux syndic, Joseph Chambet, Guillaume Dupraz conseillers ordinaires, ainsi que Claude Famel, Antide-Désiré Gorin et Joseph-Baptiste Cornut composant le Conseil double délibèrent sur les moyens de mettre les projets en exécution les plans et devis seront réalisés par Laurent Nier-Maréchal ; on établit la liste de tous les chefs de famille qui devront procurer les pierres et le gravier nécessaires, ainsi que les journées de corvées à fournir. Monsieur Joseph Jacquier-Chatrier propose de céder l'administration de la carrière qu'il possède au Pré Blanc et à la Colombière, pour qu'on y puise les matériaux. En échange, il demande l'exemption de sa part de corvées, ainsi que la cession d'un emplacement communal situé au bord de la grande route, sur lequel existe une croix. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le premier coup de pioche est donné le 4 avril 1849 par Joseph-Marie Gay qui demande un acompte de 600 livres le 13 mai, le montant des travaux s'élevant à 5.403 livres. Le 20 juillet 1849, on alloue un troisième mandat, les murs de la maison communale étant prêts à recevoir la charpente. Le 25 septembre 1850, Monsieur Dommartin, ingénieur de Bonneville dresse le certificat de "réception d'oeuvre".

C'est encore Joseph-Marie Gay (aubergiste d'autre part) qui est adjudicataire des travaux et fournitures nécessaires à l'ameublement de l'école pour 182 livres, compris dans le devis primitif.

En 1850, le Conseil de Contamine au grand complet, Charles Burlaz syndic, Joseph Jacquier, Antide-Désiré Gorin, Claude Joseph Périllat, Claude-Jérôme Pelloux, Jean-Marie Chambet, Joseph-Marie Gay, Laurent feu Claude Nier-Maréchal, Laurent feu Joseph Nier-Maréchal, Pierre Pelloux dit Coly, Guillaume Gaveiron, conseillers, assistés de Jules Gorin secrétaire pensent que, pour faciliter les abords de la maison communale et l'entrée de l'école des filles de l'autre côté du ruisseau, il serait convenable d'établir un aqueduc et de former une terrasse pour arriver au rez-de-chaussée du bâtiment. Ces travaux seront effectués par Joseph Jolivet et seront terminés en 1862.

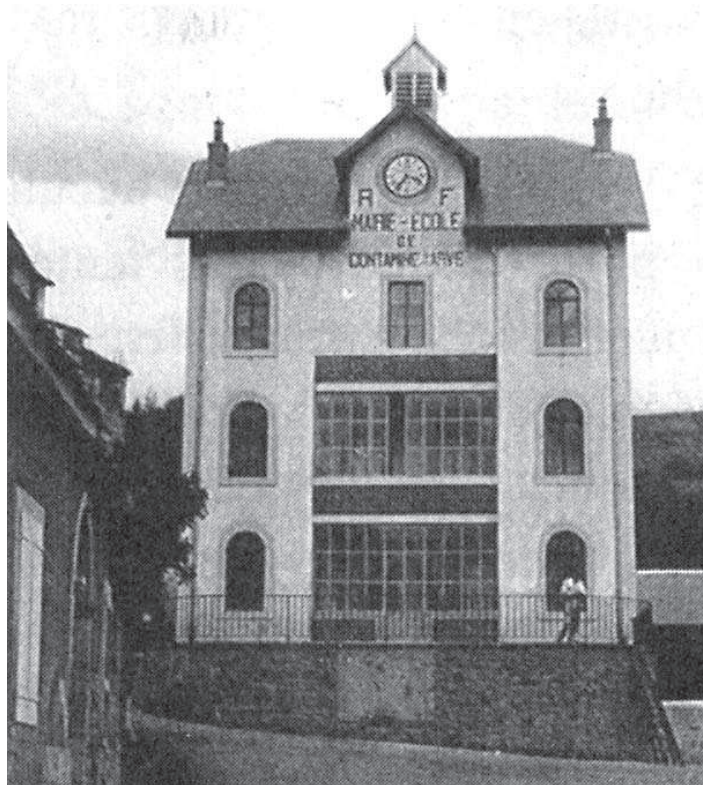
Monsieur le Recteur Bochaton fait construire, à ses frais un mur de soutènement le long du jardin du presbytère, et la commune se charge de fournir les pierres et le sable nécessaires.

En 1876, une pétition est adressée au Conseil municipal par Jean-Gabriel Gavillet par laquelle, il expose qu'il serait utile pour tous les habitants de Contamine, qu'il fût établi une horloge "sonnante" sur la maison communale.

En 1909, alors que Emile Ancrenaz est maire de notre commune, Auguste Bontaz conseiller municipal fait une donation de 1.850 francs pour établir l'horloge publique.

Le devis pour l'élévation du bâtiment de la Mairie en maçonnerie, charpente, menuiserie, ferblanterie, y compris les clôtures et le préau, l'horloge et une cloche de 150 kg se monte à 16.893,09 francs.

L'inauguration de ces travaux a lieu le 21 avril 1912 en présence de Jean Ricattoz maire, et de tout le Conseil municipal.



Andrée BLANC